

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 622 portant ouverture des concours professionnels d'accès aux divers Cadres territoriaux du Service de l'Élevage

n° 622

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1967

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro
1 mai 1967

TEXTE INTÉGRAL

Un concours professionnel d'accès au Cadre territorial des assistants d'élevage est ouvert le mardi 25 avril à 7 h. 30, au Service de l'Élevage, aux infirmiers-vétérinaires comptant cinq années d'ancienneté dans le cadre. Les demandes d'inscription devront être déposées au Service de l'Élevage, au plus tard le mardi 18 avril 1967 avant 17 h. 30. Les épreuves du concours susvisé sont celles prévues à l'annexe I, § B, de l'arrêté n° 61/71/SPCG du 8 juin 1961 (J.O.C-F.S. numéro spécial de décembre 1961). Un concours professionnel d'accès au Cadre territorial des infirmiers-vétérinaires du Service de l'Élevage est ouvert, le mardi 25 avril 1967, à 8 heures, au Service de l'Élevage, aux infirmiers-adjoints Vétérinaires Comptant deux années de service dans le cadre. Les demandes d'inscription devront être déposées au Service de l'Élevage, au plus tard le mardi 18 avril 1967 avant 17 h. 30. Les épreuves du concours susvisé sont celles prévues par l'arrêté n° 66/128/SPCG du 6 octobre 1966.